Trente-deuxième Année. — N° 167

UN NUMÉRO : 15 CENTIMES.

JEUDI 16 JUIN 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

Directeur : ALFRED REBOUX

AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 23

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ÉLECTION SÉNATORIALE

du 19 Juin 1887

CANDIDAT CONSERVATEUR ET INDÉPENDANT

MARIE-SOUFFLET

Maire de Landrecies

Conseiller général du Nord

ROUBAIX, LE 15 JUIN 1887

LES SÉMINARISTES A LA CASERNE

Il faudrait que les radicaux aient au moins la franchise de leur opinion. Il ne s'agit pas, dans la loi militaire qu'ils soutiennent, de patrie ou d'égalité, bien que ces mots soient prononcés par eux à chaque instant. Ils font la guerre aux prêtres.

M. Laisant l'a implicitement déclaré à la Chambre : Que ses partisans, que ses amis, que les défenseurs de cette loi de haine aient donc le même courage, et au lieu de se perdre dans des divagations où l'on est étonné de trouver des grands mots si peu en rapport avec l'étroitesse de leurs idées, qu'ils aient la loyauté de jeter le masque et de poursuivre au grand jour la réalisation de leurs dangereuses utopies.

Ce qu'ils cherchent ce n'est pas à diminuer les charges de chacun par la loi de trois ans: ce n'est pas à rendre notre armée plus forte et à préparer les destinées de la France ; ils s'en soucient comme de leur programme électoral. Ne pouvant supprimer la religion, ils veulent supprimer le clergé. Ils veulent que les prêtres ne soient plus à l'église mais à la caserne.

Eh bien! plaçons-nous sur ce terrain. A-t-on le droit de chercher à supprimer les prêtres? Il y a en France, dit-on, des athées, il y a des francs-maçons, il y a des libres-penseurs, il y a des indifférents. C'est entendu. Combien sont-ils? Consultez les registres des paroisses et ceux de l'état-civil, et vous verrez que parmi trente-huit millions de Français, il y en a quatre-vingt-dix-huit sur cent qui sont baptisés, et quatre-vingt-quinze pour cent au moins qui appellent un prêtre à leur lit de mort. Combien y a-t-il de de Français mariés qui n'aient passé qu'à la mairie, en s'abstenant de la bénédiction religieuse? Il est donc évident, incontestable, que la grande, très grande majorité de nos compatriotes ont recours au prêtre au moment de leur mariage et de leur mort, de même que le prêtre a été appelé à leur naissance.

En faisant venir les séminaristes à la caserne, les radicaux espèrent que le recrutement du clergé sera rendu impossible, que les vocations ne résisteront pas à trois années de vie militaire. En soumettant les prêtres aux mêmes obligations que les autres citoyens, ils préparent la vacance de la moitié des paroisses en temps de guerre, puisque la moitié des prêtres ont de vingt à quarante ans. Lorsque les calamités les plus terribles fondraient sur le pays, le gouvernement enlèverait à une grande partie des Français la consolation suprême que donne la religion; il rendrait presque impossible aux mères, aux sœurs et aux femmes de prier pour ceux qui tomberaient en défendant leur pays. Voilà ce que veulent faire les radicaux. Ce qu'ils disent est différent. A les entendre, ils n'ont pas de semblables intentions ; ils pensent que le passage à la caserne ne détournera pas les séminaristes de leur vocation.

A-t-on réfléchi à ce qui se passerait dans l'armée? Voici, dans une chambrée, un ou deux séminaristes. A quelles railleries ridicules, à quelles persécutions ne seront-ils pas en butte s'ils osent manifester ouvertement leurs sentiments catholiques? N'est-il pas à craindre qu'à l'aide des sélections spéciales on ne trouve le moyen de les placer sous les ordres d'officiers dont l'irréligion et le parfait radicalisme auront été le titre réel d'avancement? Comme il sera heureux le jeune séminariste, sous les ordres d'un pareil chef! Comme on lui facilitera l'accomplissement de ses devoirs religieux ! Ah ! les esprits forts de la vingtième année, les loustics de chambrée, les athées imberbes s'en donneront à cœur joie, sous l'œil attendri des supérieurs ! Et si le séminariste répond à ces tracasseries, ou même s'il les supporte avec résignation, on aura diminué cette cohésion si nécessaire dans l'armée. Les bons colonels veulent faire de leur régiment *une famille* : les radicaux arriveront à faire de chaque régiment le portrait de notre société actuelle, dans laquelle les dissentiments politiques et religieux ont jeté tant de divisions et de haines.

Et à quoi tout cela servira-t-il ? Pourquoi ces mesures de persécution? A-t-on, nous ne dirons pas une raison sérieuse, mais le semblant d'un motif? Rien. Pas même un prétexte.

Est-il besoin d'augmenter les forces de l'armée ? La belle augmentation que deux mille séminaristes sur quatre cent mille conscrits ! Et comme cela est nécessaire à notre armée que la nouvelle école des statisciens trouve trop nombreuse, à notre armée qu'on est forcé de réduire par des moyens détournés, parce que notre budget ne peut pas les nourrir !

C'est par amour de l'égalité? Ah! la belle plaisanterie! Est-ce qu'elle consacrera l'égalité, votre loi de trois ans? D'après les articles 49 et 51, il y aura des conscrits qui resteront vingt-quatre mois sous les drapeaux, d'autres vingt-neuf, d'autres trente-cinq? Où est-elle, l'égalité?

Il y aura des soldats qui feront leur temps dans une bonne garnison, Paris, d'autres à Briançon, où l'on meurt d'ennui, d'autres au Tonkin, où l'on meurt du choléra et de balles annamites? Et votre égalité?

Cette loi « d'égalité » ne sera qu'une loi de favoritisme. Il n'y aura plus de dispensés de droit, mais seulement des dispensés de faveur. C'est le conseil de révision qui statuera sur les cas des soutiens de famille; des fils aînés de veuve ou de septuagénaire, des conscrits ayant un frère sous les drapeaux. Les tièdes en radicalisme trouveront là leur châtiment, et les ardents leur récompense.

Et l'égalité?

Bien plus qu'à deux augures, il serait difficile à deux radicaux de regarder sans se rire en prononçant.

Ce n'est plus au nom seul de la liberté qu'on commet des crimes, et c'en est un que de compromettre l'armée, pour la satisfaction d'ambitions, que de sacrifier la sécurité nationale aux déclamations d'une poignée d'énergumènes.

LA CONVENTION ANGLO-TURQUE

SUR L'ÉGYPTE

Le cabinet anglais a conclu avec la Porte, relativement à l'évacuation de l'Egypte, une convention qui n'a pas encore reçu la ratification du Sultan et n'a pas été communiquée aux puissances européennes, mais dont le contenu a été publié par la presse anglaise avec des détails qui ne permettaient pas au gouvernement français, le plus intéressé, avec l'Angleterre, dans la question égyptienne, de rester impassible pour accepter comme un fait accompli l'absorption politique de l'Egypte par la Grande-Bretagne.

Nous ignorons les motifs qui ont amené la Porte à se prêter à cet arrangement ; peut-être sont-ils de la même nature que ceux qui l'avaient décidée en 1878 à subir le traité de San Stefano, alors que ses ressources, loin d'être épuisées, la rendaient encore capable de continuer la guerre avec la Russie. Le traité de San Stefano constituait une telle violation des traités européens que les conseillers du Sultan pensaient que l'Europe s'opposerait à l'exécution de cet arrangement : ils préféraient arrêter l'effusion du sang, épargner à la capitale de l'empire une occupation ennemie, dans la conviction que les puissances ne tarderaient pas à relever la Turquie des stipulations exorbitantes de San Stefano. L'événement vint promptement leur donner raison.

On est tenté de croire qu'un raisonnement analogue a guidé les ministres du sultan, en terminant les longues négociations avec sir Drummond Wolff par une convention qui, évinçant à la fois l'autorité du sultan et les droits des autres puissances européennes, constitue le gouvernement britannique seul arbitre en Egypte et la reine Victoria khalife et commandeur des croyants de l'Afrique et de l'Asie mulsumanes.

La question égyptienne, comme on sait, se résume depuis cinq ans dans un seul point: l'évacuation de ce pays par l'armée anglaise, qui y est entrée sans mandat du sultan ni de l'Europe, et dont la présence prolongée perte préjudice aux intérêts de l'Egypte comme à ceux de tous les autres Etats. Sur ce point, l'opinion des grandes puissances avait été presque unanime en 1884, lors de la Conférence de Londres.

On doit se rappeler qu'invitées à s'entendre sur le règlement des finances egyptiennes, ces puissances déclaraient, d'accord avec la France, que la situation financière de l'Egypte est intimement liée à sa situation politique et que le bon ordre ne saurait être rétabli dans les finances de ce pays sans une bonne administration qui, à son tour, est subordonnée à l'existence d'une autorité politique solidement établie, aussi bien quant à son prestige à l'intérieur qu'à ses rapports avec le Sultan et avec les puissances européennes.

C'est en vain que l'Angleterre a essayé de se soustraire à cette double nécessité : elle a fait diverses tentatives en vue de régler à son gré les affaires d'Egypte. Le Khédive et ses ministres ont été assouplis à la volonté britannique ; l'administration a été peuplée de sujets anglais ; le Sultan a laissé faire, et l'Europe a patiemment observé toutes ces expériences. L'Angleterre a pu voir, à l'exemple d'autres puissances, que l'occupation d'un pays étranger est plus facile à mettre en œuvre qu'à abandonner. La population égyptienne gémit sous le joug anglais et ne supporte que par contrainte la prolongation d'un état de choses ruineux pour son bien-être matériel.

Le cabinet britannique a dû revenir aux conseils que le prince de Bismarck lui avait donnés, c'est-à-dire essayer une entente directe avec la Porte. Le Chancelier allemand n'a peut-être pas suffisamment insisté pour que cette entente respectât au même degré les droits du Sultan et les intérêts des puissances européennes ; en tout cas, la convention laborieusement ébauchée par sir Drummond Wolff, parle beaucoup des droits de l'Angleterre et peu de ceux du reste du monde. Si elle venait à entrer en vigueur, le Sultan ne pourrait plus désigner l'Egypte, dans son firman d'investiture du khédive, comme province tributaire de son empire ; en réalité, ainsi que nous le disions plus haut, c'est l'Angleterre qui serait substituée au Sultan.

Nous sommes porté à croire que si, sous l'empire nous ne savons de quelle nécessité, la Porte a acquiescé au projet anglais, elle a pensé qu'elle pouvait agir ainsi sans danger, attendu que le dernier mot devra rester à l'Europe dans une question qui affecte le traités européens et les droits particuliers de quelques-unes des grandes puissances, la France en première ligne.

En somme, la convention anglo-turque n'atteint pas son but réel. L'évacuation qu'elle vise est reculée de trois ans, délai qu'il aurait été facile d'abréger en accélérant la reorganisation de l'armée indigène. Mais ce délai même est rendu illusoire par la clause qu'en cas de désordre l'Angleterre sera libre de prolonger l'occupation et que, si les désordres éclatent après l'évacuation elle pourra y rentrer après en avoir donné avis préalable à la Porte.

Dans ces conditions, l'évacuation de l'Egypte pourra rester éternellement en suspens, puisque tout dépendra de l'appréciation du gouvernement anglais. On objectera que si la convention est repoussée, la situation de l'Egypte ne sera pas meilleure, puisque l'Angleterre y restera toujours. Cette éventualité ne nous paraît pas absolument démontrée; il peut se présenter telles circonstances qui détermineraient peut-être le gouvernement anglais à renoncer spontanément à une entreprise qui, en se prolongeant, deviendrait périlleuse pour lui.

Mais, quoi qu'il en soit, l'Europe n'a aucun intérêt à sanctionner un arrangement qui, au lieu de profiter à l'Egypte ne fait que régulariser la position irrégulière de l'Angleterre. Aujourd'hui cette puissance occupe l'Egypte sans mandat et contre le gré de presque toute l'Europe. Demain, la convention sanctionnée, elle l'invoquera comme un mandat européen pour s'établir en Egypte en maîtresse.

Nous ignorons si les puissances ont cessé de considérer la question égyptienne comme une question européenne. Quant à la France, elle n'a pas changé d'avis sur ce point, elle a la conscience de défendre ses propres intérêts en même temps que ceux du Sultan et de l'Europe entière.

LETTRE DE PARIS

(D'un correspondant spécial)

Paris, 14 juin.

Depuis le 17 mai, les radicaux s'efforcent de démontrer qu'ils sont en possession d'une majorité de gouvernement à la Chambre. Ils n'ont pas réussi, car, hier encore, ils n'ont pu rallier que cent quatre-vingts voix sur le nom du candidat présenté par eux pour la place de secrétaire du bureau de la Chambre, bien que ce candidat, M. Lehérissé, n'appartînt pas à leur groupe et que son seul titre de recommandation fût qu'il est secrétaire de la commission de l'armée. Aussi vont-ils continuer et ils espèrent être plus heureux aujourd'hui.

Ils l'ont, du reste, déclaré dans leurs journaux, ils ne laisseront ni trêve ni repos au Cabinet qu'ils ne l'aient mis par terre; tant pis pour l'expédition des affaires du pays, tant pis pour la considération de la Chambre et du renom parlementaire, il faut que M. Rouvier cède la place à un ministère radical, ou bien que M. Jules Grévy provoque la dissolution.

Le Conseil des ministres tenu ce matin à l'Elysée ne s'est pas seulement entretenu des réponses à faire aux diverses questions qui devaient être posées aujourd'hui à la Chambre, au ministre des travaux publics, au ministre de l'agriculture et au ministre des finances; la question adressée à M. Barbe et tendant à la suppression de la surtaxe de 5 francs sur les céréales paraît surtout avoir de l'importance; ils se sont particulièrement préoccupés d'assurer la perception rigoureuse des surtaxes récemment votées.

L'établissement de ces surtaxes ayant déjà donné lieu à des contraventions et par suite à des sollicitations parlementaires en faveur des contrevenants, M. Rouvier, pour couper court aux réclamations, a décidé de publier la lettre qu'il vient d'adresser à M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, à l'effet de lui faire connaître qu'il n'admettra aucune transaction et que tous les procès-verbaux dressés, notamment en exécution de la loi du 27 mai dernier, seront, sans exception, déférés aux tribunaux.

Cette circulaire, approuvée en conseil, était connue à la Chambre au moment de l'ouverture de la séance, et elle a paru contribuer à augmenter les dispositions déjà nerveuses de l'extrême-gauche, sur les bancs de laquelle elle était très vivement commentée.

Par contre, sur les bancs du centre et de la droite, on se demande si la démission collective des agents nommés par M. Granet avant son départ du ministère, annoncée ce matin par la *Justice*, est bien réelle, car on n'en trouve aucune trace dans le *Journal officiel*.

Ce qui serait seulement exact d'après les bruits de couloirs, c'est que M. Rouvier a pris ce matin des arrêtés rapportant les nominations faites par M. Granet pendant la crise ministérielle. La plupart des feuilles radicales se prononçant dans la circonstance, contre M. Granet, font la partie belle à M. d'Aillères dont le discours a été silencieusement écouté à l'extrême-gauche. M. d'Aillères a notamment révélé ce fait que sous les prédécesseurs de M. Granet, le cabinet du ministre coûtait 10,000 fr. et que, sous M. Granet, il en coûtait 43,000.

L'*Union bretonne* annonce la candidature de M. Julien Busson-Billault, fils et petit-fils des deux ministres de l'Empire, au siège de député laissé vacant par M. Thoinnet de la Turmelière.

On se préoccupe, parmi les conservateurs de la Gironde, du choix du candidat pour le siège de sénateur laissé vacant par M. Issartier, qui vient de mourir.

L'élection aura lieu le 31 juillet.

Selon toute apparence, ce choix sera concerté avec le comité de l'union des droites, dont le siège est à Paris.

La Bourse d'aujourd'hui a été ferme. La nouvelle du départ pour Londres du prince impérial d'Allemagne, a fait regagner ce qui avait été perdu, hier, sur nos rentes, puis le marché est resté calme, en l'absence de bruits et de nouvelles, et j'ajouterai faute d'un public suffisant, la plupart des spéculateurs n'assistant pas à la séance d'aujourd'hui, par suite de la chaleur, qui est accablante

REVUE DE LA PRESSE

A propos de la loi militaire, M. Paul Dhormoys raconte, dans le *Gaulois*, une curieuse conversation qu'il eut naguère avec M. Thiers :

« Ce qui me stupéfia, je l'avoue, dit-il, ce fut la conclusion à laquelle il se laissa entraîner dans un moment d'expansion vraie ou simulée, comme l'étaient souvent ses colères et ses emportements.

« Et puis, ajouta-t-il melancoliquemant, il y a » une chose que j'ose à peine dire, moi, car, si » j'ai toujours aimé passionnément l'armée, j'ai » aussi combattu sans cesse et ardemment pour » la liberté ; mais, plus j'avance dans la vie et » dans l'expérience, plus j'arrive à cette conviction qu'aucun peuple ne peut posséder en même » temps la puissance militaire et la liberté. Il » faut qu'il choisisse entre les deux. Voyez toutes » les armées d'Europe (je ne parle pas de celles » des petits Etats, qui ne sont que pour la parade). En dehors de la France, il n'y en a que deux » redoutables : la Prusse et la Russie, dont les » souverains sont des monarques absolus. On oublie trop que la Prusse est une puissance féodale, que le Parlement n'y est rien à côté du Roi, » et que celui-ci a pu braver pendant trois ans » les votes et les *veto* du Reichstag et de la Chambre des seigneurs, pour lever les impôts créés » afin de former le trésor de guerre qui a permis » de préparer en silence le formidable armement » qui a tout d'un coup stupéfait l'Europe.

» Napoléon avait toujours dans ses caves des » Tuileries des centaines de millions, produits des » contributions imposées aux vaincus. Il faut à » la tête de l'armée un chef revêtu d'un pouvoir » indiscutable, absolu, qui puisse changer l'armement, transporter ses troupes d'un bout à l'autre du territoire, sans demander aux Chambres » des crédits dont la discussion révèle ses projets » et appelle l'attention de l'ennemi. Voyez ce qui » nous est arrivé avec nos mitrailleuses, que nous » croyions être seuls à posséder.

» Pour avoir une armée redoutable, il faut, je » vous le répète un despote. »

M. Leroy-Beaulieu, dans le *Bulletin statistique*, a trouvé une image saisissante pour nous rendre sensible l'énormité des charges dont nous sommes écrasés :

« Supposez, dit-il, que toute une série de pyramides représentent les budgets des Etats. La pyramide française dépasserait de 200 0/0 la pyramide allemande ; d'un peu plus la pyramide anglaise ; de 33 0/0 la pyramide russe ; de 30 0/0 environ la pyramide austro-hongroise. Elle serait plus du double de la pyramide italienne et presque quadruple de la pyramide espagnole.

» Nous allons chercher à étonner le monde à l'Exposition de 1889, par la fameuse tour Eiffel. Le vrai prodige, le vrai monstre, c'est notre budget, qui s'élève dans les nues et domine tous les budgets des autres grandes puissances, comme un géant s'élève au-dessus d'hommes de taille médiocre.

» La vraie merveille de la civilisation contemporaine, c'est le budget français par ses colossales dimensions. Triste merveille. »

— Pendant que tout croule autour de nous, les missionnaires à l'étranger tiennent haut, hors de France, le drapeau de la civilisation.

M. de Vogué a publié, dans le *Journal des Débats*, un travail des plus intéressants sur les missions françaises:

M. de Vogué nous montre nos missionnaires comme des instituteurs français à l'étranger, des agents de propagande nationale.

» Le personnel de nos missions, dit-il, peut être ramené presque en entier à deux groupes principaux ; celui qui travaille en pays musulman, dans le Levant et en Afrique ; celui qui évangélise l'Extrême-Orient. Je parle du premier par expérience, l'ayant pratiqué durant plusieurs années dans l'empire turc. Voici comment les choses se passent: Un jeune prêtre part de France, avec l'espoir de conquérir des âmes à sa foi.

» A peine acclimaté au milieu des populations musulmanes, il reconnaît l'inanité de cet espoir; la conversion d'un mahométan est un cas si rare, qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte. Que fait alors le missionnaire désabusé? Il ne reste à son zèle qu'un seul derivatif : ce prêtre ouvre une école, il enseigne notre langue, nos sciences, nos idées. Une intuition supérieure révèle à ces hommes qu'enseigner l'esprit de France, c'est encore évangéliser, c'est porter au loin toutes les bonnes nouvelles, semer le grain de liberté et de civilisation.

» — Que faites-vous donc ? demandait-on récemment à l'un de ces Pères, qui convenait de l'inutilité de toute propagande religieuse dans ce milieu. « Je fais du français », répondit-il. C'est bien cela. Ils font du français, là comme en Arménie, en Palestine, au Liban, à Constantinople, en Roumélie, en Egypte, sur les côtes barraresques et dans les établissements africains.

» Voici leur rôle au point de vue commercial :

» Dans l'Orient méditerranéen comme dans l'Orient chinois, nos rivaux l'emportent sur nous par le commerce, la marine marchande, l'esprit d'entreprise. L'émigration allemande couvre la Turquie, et, en particulier, les côtes de Syrie; les comptoirs anglais évincent les hôtres des mers de Chine; notre pavillon marchand est battu par celui des puissances du 3e rang; pour faire contrepoids, nous n'avons le plus souvent que ces dépôts d'idées : les Missions. »

Après avoir parlé de l'expansion donnée aux missions par les Italiens et les Allemands, en Afrique et en Océanie, l'auteur insiste sur la nécessité de fortifier nos anciennes positions et d'en conquérir de nouvelles.

Voici la conclusion de M. de Vogué qui est bonne à retenir.

» De Beyrouth ou de Hanoï, on voit les choses autrement que de Paris. C'est l'effet et le bienfait de l'éloignement : il devance et crée ces jours de justice qui arriveront chez nous plus tard, par l'effet du temps. Le vote de nos députés ne m'inquiéterait guère, s'ils pouvaient se transporter en pensée, à l'heure de ce vote, sur une de ces plages lointaines d'où l'on ne distingue plus nos partis et nos querelles, d'où l'on n'aperçoit que la France avec ses intérêts permanents ; là-bas, nos missionnaires rallient dans le même hommage tous ceux à qui ils frayent la route, soldats, administrateurs, diplomates ; là-bas, nos députés les verraient sans doute avec les mêmes yeux. »

L'exposition aura-t-elle lieu en 1889 ou en 1890 ? A ce propos, M. Jules Simon dit excellemment dans le *Matin*:

» Il sera nécessaire pour notre honneur, pour la vérité historique et pour la morale, de protester en cette occasion, et en toute occasion, contre la confusion qui s'est établie entre : Quatre-vingt-neuf et Quatre-vingt-treize. Nous portons la peine de l'erreur commise par les premiers historiens de la Révolution qui, au lieu de montrer que Quatre-vingt-treize n'est pas la conséquence de Quatre-vingt-neuf et qu'il en est au contraire la négation et l'obstacle, se sont épuisés en vains efforts pour atténuer des crimes commis contre nous, et leur trouver, dans de prétendues nécessités de salut public, une explication et une excuse.

Il fallait, dès le premier jour, condamner Quatre-vingt-treize au nom des principes de Quatre-vingt-neuf. Ce que n'ont pas fait nos devanciers, c'est à nous de le faire, et de rejeter à tous risques une solidarité dégradante. Il faut que Quatre-vingt neuf prenne son rang de révolution légale, pacifique, libérale, et repousse à jamais Quatre-vingt-treize parmi les révolutions oppressives et sanguinaires. Nous ne sommes pas seuls intéressés à faire la lumière. L'Europe se trompe, quand elle croit que la lutte entre nos deux révolutions est une question française. C'est une question européenne. Toute l'Europe vient de Quatre-vingt-neuf et défend sa vie contre Quatre-vingt-treize. »

Le petit fusil, notre arme nouvelle, est, dit la *France* : un pur chef-d'œuvre :

»Ce bijou va être adoré du soldat, cajolé et soigné comme arme ne le fut jamais.

»En effet, on tire pas de recul. On est à la lisière d'un bois, pas de fumée. L'ennemi se désigne lui-même par ses nuages de poudre, on le canarde avec le petit fusil impunément et invisiblement. On ne s'affole plus dans le bruit et l'obscurité. Pas de mouvement de torsion, comme dans le Gras; des coups à tirer pour ainsi dire indéfiniment, la cartouche, nickelée et charmante, étant grosse comme un petit bout de crayon.

Et avec cela, au bout du canon, une petite épée-baïonnette, affilée, tendante, invitant aux vieux combats français lorsque le drap prussien grisonnera un peu trop près des troupes de Boulanger.

» Ah ! la jolie arme ! et comme cela donne du cœur ! »

G. GLANEY.

LES PROJETS MILITAIRES

DU GÉNÉRAL FERRON

Voici d'après le *Temps*, l'économie générale, sauf légère modification, des projets que le général Ferron compte mettre à exécution avec l'assentiment du Parlement :

1° *Création de six régiments de cavalerie*, quatre en France, deux en Algérie. — Cette création permettra de compléter une 6e division de cavalerie et de faire rentrer en France la brigade de cavalerie légère détachée au 19e corps d'armée.

» 2° *Suppression des compagnies de dépôt.* — Ces compagnies sont des unités d'instruction et non des unités de combat, et rien n'est plus facile que de les constituer au moment de la guerre ;

» 3° *Suppression en temps de paix des 4e bataillons*, mais en conservant comme cadre le chef de bataillon, 4 capitaines et 4 lieutenants.

BOURSE DE PARIS

du mercredi 15 juin

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
81 55	3 0/0	81 80	81 80	81 90
84 35	3 0/0 amortissable	84 35	84 25	...
108 87	4 1/2 1883	108 80	108 80	108 80
57 7/16	3 0/0 Portugais	57 7/8	57 7/32	57 7/32
99 50	Italien 5 0/0	99 62	99 57	99 57
67 1/2	Extérieure 4 0/0	67 1/16	67 1/16	67 1/2
82 3/4	Hongrois 4 0/0	82 5/8	...	82 1/16
378 75	Egypte 6 0/0	378 75	378 75	378 75
14 80	Turc 4 0/0	14 75	14 62	14 75
515 ..	Obligations du Trésor.	...	...	515 ..
102 ..	Russe 1880 5 0/0	...	...	101 75
523 ..	Bons de liquidation 5 0/0	...	...	523 50
	Sociétés de Crédit			
4090 ..	Banque de France	4100 ..	4100 ..	4100 ..
472 50	Banque d'Escompte	477 50	...	471 25
747 50	B. Paris et d. Pays-Bas	743 75	743 75	747 50
345 ..	Banque Parisienne	1378 75	1375 75	345 ..
1380 ..	Crédit Foncier	...	202 97	1380 ..
...	Crédit Mobilier	563 75	563 75	562 50
562 50	Crédit Lyonnais	...	...	455 ..
455 ..	Société générale	...	468 75	467 50
468 25	Banq. J. P. Pays-Aut.	510 ..	509 ..	510 ..
510 ..	Banque Ottomane	...	125 ..	...
...	Créd. Mobilier Espagn.			
	Chem. de f. Franc.			
1555 ..	Nord act.	...	1510 ..	...
1225 ..	Paris-Lyon-Medit. »	...	1225 ..	...
777 50	Est »	...	777 50	776 25
856 25	Ouest »	...	860 ..	869 ..
1256 25	Orléans »	...	1256 25	1265 ..
1165 ..	Midi »	...	...	1165 ..
	Chem. de f. Etrang.			
467 50	Autrichiens	463 75	463 75	465 75
176 25	Lombards	175 75	176 25	175 ..
308 75	Saragosse	308 75	308 75	311 25
	Sociétés diverses			
2040 ..	Suez	2038 75	2035 25	2038 75
1315 ..	Gaz Parisien	1315 ..	...	1320 ..
695 ..	Voitures	...	...	690 ..
1165 ..	Omnibus	...	...	1166 ..
214 ..	Rio-Tinto	212 50	212 50	214 ..
399 ..	Panama	400 ..	...	398 75
	Obligat. Foncières			
515 ..	Foncières 500 4 0/0	...	...	515 ..
105 75	» 10e 4 0/0	...	...	105 50
520 ..	» 500 f. 3 0/0	...	...	517 ..
517 ..	» 4 0/0 1863	...	...	480 ..
478 ..	» commun. 3 0/0	...	...	482 ..
481 75	» 1877 3 0/0	...	...	478 75
478 50	» com. 1879 3 0/0	...	...	476 50
478 ..	» 1879 3 0/0	...	...	...
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
405 ..	Nord	...	405 ..	401 75
...	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	...	390 ..	389 50
351 50	Est 3 0/0	...	350 50	350 ..
326 ..	Ouest 3 0/0	...	...	326 ..
399 50	Orléans	...	399 50	399 50
396 25	Midi 3 0/0	...	392 50	396 ..
...	Nord-Est	...	...	...
632 50	Bône-Guelma	...	...	627 50
	Obligat. des Villes			
530 .	Paris 1855-1860	...	...	535 ..
524 ..	— 1865	...	...	515 ..
415 ..	— 1869	...	...	415 ..
400 50	— 1871	...	...	401 ..
514 ..	— 1875	...	...	514 50
514 ..	— 1876	...	...	515 ..
284 50	Marseille	...	...	285 50
104 ..	Bordeaux	...	...	105 ..
98 25	Lyon	...	...	98 25
104 25	Lille	...	...	104 25
.. ..	Roubaix-Tourcoing	...	...	49 ..
	Obligations div.			
270 ..	Départem. de la Seine.	...	...	282 50
... ..	Gaz de Paris	...	...	...
... ..	Suez	...	...	...
410 ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	...	...	415 ..

BOURSE DE LILLE

du mercredi 15 juin

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	...	104 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	...	113 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	511 ..	511 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	506 ..	506 50
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	...	400 ..
Armentières	...	476 25
Armentières 1879	...	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	...	47 ..
Tourcoing 1878	...	497 25
Amiens, remboursable à 100 fr.	...	107 ..
Département du Nord	104 50	104 50
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie ...	...	647 50
» act. nouv.)	...	538 75
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	...	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	...	165 ..
— (act. n.), 250 fr. p.	...	288 ..
Caisse Platel et Cie	...	380 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	432 50	430 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	...	1030 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	...	517 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	...	1750 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	...	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	...	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	...	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	...	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	...	540 ..
Soc. St-Saux.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	...	160 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	...	35 ..
Caisse comm. de Béthune (A. Turbiez et Cie)	...	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	...	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	...	2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	...	500 ..
Biache-Saint-Vaast	...	3265 ..
Denain et Anzin	...	265 ..
Obligations Nord	...	400 ..
de M. Camille Pelletan, dont il a épousé une sœur en 1880, Peu après, il entrait au conseil d'Etat.	...	467 ..
Five-Lille, remboursables à 450 fr.	...	252 50
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	...	412 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 500 fr.	...	

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours précédents	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	2433 75	2400 ..
Anzin 100e de denier	...	2305 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	...	1320 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	...	8300 ..
Bully-Grenay le 6e	1378 75	1330 ..
Carvin	1125 ..	1182 50
Courcelles-lez-Lens	...	150 ..
Courrières	...	25710 ..
Campagnac	...	450 ..
Douchy	1800 ..	1850 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	67 50	65 ..
Dourges	...	6050 ..
Escarpelle (Nord)	...	3950 25
Epinac	...	795 ..
Ferfay (Société anonyme)	...	760 ..
Lens	...	18300 ..
Lieres (actions 500 fr. libérées)	...	477 5
Liévin	...	3960 ..
Lys supérieure	...	...
Meurchin	...	1925 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	...	16600 ..
Rety, Ferques, Hardinghen	...	100 ..
Sincey-le-Rouvray	...	35 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	...	62 50
Vicoigne et Nœux	...	15075 ..
OBLIGATIONS		
Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) 1. p.	...	1305 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) 1. p.	...	...
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	...	510 ..
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p.	...	375 ..
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 500	...	500 ..
— Réty 1876, remb. à 500, tout paye.	...	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 15 Juin 1887

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
81 80 -1.	3 0/0	81 82 1/2
84 30 -1.	3 0/0 amortissable	84 30 -1.
103 40 -1.	4 1/2 0/0	103 70 -1.
108 80 -1.	4 1/2 0/0 1883	108 70 -1.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La